

Aide individuelle à la formation professionnelle

en mobilité vers la France, la Guadeloupe et la Guyane (LADOM)

Mesure	<p>Les formations en mobilité visent l'acquisition de qualification pour les demandeurs d'emploi.</p> <p>Les formations en mobilité vers la France, la Guadeloupe et la Guyane sont traitées avec L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM).</p>
Public	<ol style="list-style-type: none"> 1- Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de six (6) mois au Pôle-emploi Martinique pour lesquels l'offre de formation n'est pas disponible en Martinique et dont le projet s'inscrit dans le cadre des besoins du tissu économique de la Martinique 2- Les suites de parcours 3- Les candidats demandeurs d'emploi bénéficiant d'une action de formation en mobilité dans le cadre d'initiatives martiniquaises : sportifs de haut niveau reconnus ou encadrants sportifs non-salariés en formation qualifiante, suite de parcours, etc.
Conditions	<ol style="list-style-type: none"> 1- Les parcours sont éligibles à la mobilité lorsque la formation envisagée n'existe pas en Martinique ou lorsque la demande est saturée 2- Les candidats à la mobilité devront au préalable définir leur projet professionnel avec les acteurs des services publics de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, SMA, etc.) qui les suivent. La mobilité ne pourra s'envisager qu'à cette condition et, à condition que la formation visée soit saturée ou inexistante dans son territoire de résidence. 3- Le dispositif est soumis à conditions de ressources 4- Pour bénéficier de ce dispositif, le candidat à la mobilité doit contacter le bureau de LADOM situé dans son territoire de résidence. Il sera reçu par un Conseiller en insertion professionnelle qui se chargera de l'aider à construire un parcours personnalisé.
Formations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Formations dispensées:</i> <ul style="list-style-type: none"> - Elles peuvent être de niveau 3 à 8 dans tous les domaines professionnels

Aide de la CTM	L'aide porte sur le coût pédagogique de l'action de formation et les frais annexes Elle est attribuée sous conditions de ressources
Montant de l'aide	L'aide est plafonnée à 10 000 euros
Statut du stagiaire en formation	Stagiaire de la formation professionnelle
Rémunération	Dans le cadre de la convention CTM-LADOM, une allocation de base, versée par LADOM pour le compte de la CTM, peut être attribuée, sous conditions de Ressources
Durée	La durée supérieure ou égale à 150 heures
Instruction des demandes	Le dossier complet doit être déposé à LADOM pour instruction. Celui-ci sera transmis par LADOM à la CTM pour instruction et décision du Président du Conseil Exécutif.
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> - 1 CV - Lettre de motivation à l'attention du Président du Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique - Copie, de la pièce d'Identité Recto/Verso - Copie du livret de famille - Carte vitale - Copie de l'avis d'imposition ou non-imposition de l'année N-1 du foyer fiscal (conditions de ressources éligibles à la convention : référence fiscale inférieur à 26 791 €) - Copie de la carte d'inscription + historique Pôle Emploi (inscription >= 6 mois) - Fiche de prescription et de demande de financement Pôle Emploi - Attestation allocation Pôle emploi ou Attestation CAF/RSA - Copie de la Carte d'inscription et historique Pôle Emploi

Pièces relatives à la Formation	<ul style="list-style-type: none">- Justificatif de domicile (copie facture récente d'eau, d'électricité ou de téléphone) - Copie du contenu et déroulement de la formation - Copie du devis nominatif de la formation précisant les dates de début et de fin + volume d'heures en centre et/ou en entreprise – - Numéro de la déclaration d'existence du centre + le n° SIRET - Copie de l'attestation nominative d'inscription - copie de l'attestation de passage (suite de parcours)
Contact	<p>LADOM 3 rue Victor Hugo 97202 FORT DE FRANCE Téléphone : 05 96 71 67 83</p>